



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par :Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 8 mars 2021

DDT 77/STAC
Unité Instruction et Conseil ADS
MEAUX
A l'attention de
Madame Elmire MOUEZA

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Par courrier, réceptionné le 8 février 2021, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur les demandes de permis de construire n° 077 139 21 00001 et 077 514 21 00002 déposées par La SA TOTAL Quadran, représentée par M. Paul AZIBERT pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire des communes de Courtry et Villeparisis.

La commission s'est réunie par visioconférence LIFESIZE le jeudi 4 mars 2021, pour examiner ce projet.


Le projet a été présenté par Madame Pauline LEMEUNIER, Chef de projet TOTAL QUADRAN, accompagné de Madame Margot BAILLIN, Chargée d'affaires Environnement TOTAL QUADRAN.

Après avoir présenté le projet elles ont pu répondre aux questions des membres de la commission et apporter des éléments de justification du projet.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur cette demande de permis de construire en raison de la nature, de la localisation et des circonstances exceptionnelles du projet. Ce dernier se situe en effet sur une ancienne installation de stockage de déchets non dangereux aujourd'hui remise en état et en suivi post-exploitation. Le site est impropre à une remise en culture. De plus, le projet se trouve dans l'enceinte de l'installation de stockage de déchets dangereux et non dangereux de Courtry-Villeparisis, toujours en activité sur le reste du site. Enfin, la commission approuve le choix d'une implantation non ancrée dans le sol, afin de ne pas prendre le risque de détériorer les aménagements effectués lors de la remise en état du site.

DDT de Seine-et-Marne
288, avenue Georges Clemenceau
Parc d'activités
77000 Vaux-le-Pénil

Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur


Laurent BEDU